

VENDREDI, 13 NOVEMBRE 1925

La plus terrible des punitions pesant sur l'homme pas d'être condamné à mourir mais à vieillir.

DIFFERENTES MANIERES D'AIDER NOTRE JOUEUR

1.—En s'y abonnant payant son abonnement. 2.—En lui procurant de beaux abonnements. 3.—En le faisant lire. 4.—En lui apportant une bibliothèque littéraire. 5.—En sollicitant des articles à son intention. 6.—En encourageant nos écrivains, disant que vous avez leurs annonces dans notre journal.

livrer... ors que les sont courts elle est née bas taxes maintenue-égalité.

mière électrique — et à prodans toutes les chambres d'ou et dans la cave — sim- que en pressant un bouton pour ces méthodes modernes — l'Hydro — est l'ité de la classe des articles votre devoir, afin de main- tre.

ors lorsque vous établirez un der l'Hydro.

D-ELECTRIQUE WA

TELEPHONE: 1901 QUEEN

AL

te en

lité

. Limited

de blé entier, en plus de leurs ont doués de cas digestifs très mandant et les

ON

des sédentaires— es rôties croustil- Ces Biscuits de pppés dans du pa- 600.

pany

VENDREDI, 13 NOVEMBRE 1925



La Page des ENFANTS

LE COIN DES AMOUREUX



UN ENGAGEMENT DES YEUX

Les yeux signifient: je t'aime. Lorsque vous établirez un contrat avec l'Hydro, vous aurez le droit de dire: "Je t'aime, Hydro".

LE COIN DES AMOUREUX

UN CONTE

LES CHATAIGNES

Kilien était un petit garçon excessivement gourmand; dès qu'il possédait une pièce de monnaie, il la dépensait aussitôt en friandises.

NE MOUBLIE PAS

"Maman, disait un jour Sophie pourquoi, en Allemagne, appelle-t-on 'Vergiss mein nicht' (ne m'oublie pas) ces jolies fleurs, toutes petites, d'un bleu tendre, avec un point jaune au milieu, et qui croissent en abondance au bord de ce ruisseau limpide?"

LE PROF. HOFFMAN A L'UNIVERSITE D'OTTAWA

L'auditoire qui s'est rendu récemment, à la salle du Musée de l'Université d'Ottawa, pour assister à la représentation du professeur Paul-Georges Hoffman, n'a pas été déçu, car le spectacle nouveau dont il fut témoin fut des plus intéressants.

LE COIN DES SUPERSTITIEUX

REGLEMENT NUMERO...

REGLEMENT No 6066

Un Règlement pour prendre les votes des électeurs de la Ville d'Ottawa qualifiés pour voter sur les Réglemens d'argent sur une certaine question y mentionnée.

REGLEMENT NUMERO...

REGLEMENT No 6067

Un Règlement pour obtenir l'opinion des électeurs de la Ville d'Ottawa sur une question se rapportant à une modification proposée dans la méthode de l'évaluation des terrains, des rues, des affaires et personnels pour fins de taxation.

Votez sur la question suivante: "Approuvez-vous la réduction de l'évaluation actuelle de la Ville sur les revenus d'affaires et personnels, et les améliorations à raison de dix par cent jusqu'à ce que cinquante par cent soit exempté; et si les services de la Ville exigent les taxes manquantes, l'évaluation sera établie sur tous les terrains de la Ville?"

REGLEMENT NUMERO...

Un Règlement pour prolonger la durée d'office des membres du Conseil à deux (2) ans.

REGLEMENT NUMERO...

Un Règlement pour prolonger la durée d'office des membres du Conseil à deux (2) ans.

REGLEMENT NUMERO...

Un Règlement pour prolonger la durée d'office des membres du Conseil à deux (2) ans.

REGLEMENT NUMERO...

Un Règlement pour prolonger la durée d'office des membres du Conseil à deux (2) ans.

REGLEMENT NUMERO...

REGLEMENT NUMERO...

REGLEMENT No 6066

Un Règlement pour prendre les votes des électeurs de la Ville d'Ottawa qualifiés pour voter sur les Réglemens d'argent sur une certaine question y mentionnée.

REGLEMENT NUMERO...

REGLEMENT No 6067

Un Règlement pour obtenir l'opinion des électeurs de la Ville d'Ottawa sur une question se rapportant à une modification proposée dans la méthode de l'évaluation des terrains, des rues, des affaires et personnels pour fins de taxation.

Votez sur la question suivante: "Approuvez-vous la réduction de l'évaluation actuelle de la Ville sur les revenus d'affaires et personnels, et les améliorations à raison de dix par cent jusqu'à ce que cinquante par cent soit exempté; et si les services de la Ville exigent les taxes manquantes, l'évaluation sera établie sur tous les terrains de la Ville?"

REGLEMENT NUMERO...

Un Règlement pour prolonger la durée d'office des membres du Conseil à deux (2) ans.

REGLEMENT NUMERO...

Un Règlement pour prolonger la durée d'office des membres du Conseil à deux (2) ans.

REGLEMENT NUMERO...

Un Règlement pour prolonger la durée d'office des membres du Conseil à deux (2) ans.

REGLEMENT NUMERO...

Un Règlement pour prolonger la durée d'office des membres du Conseil à deux (2) ans.

REGLEMENT NUMERO...

REGLEMENT NUMERO...

REGLEMENT No 6066

Un Règlement pour prendre les votes des électeurs de la Ville d'Ottawa qualifiés pour voter sur les Réglemens d'argent sur une certaine question y mentionnée.

REGLEMENT NUMERO...

REGLEMENT No 6067

Un Règlement pour obtenir l'opinion des électeurs de la Ville d'Ottawa sur une question se rapportant à une modification proposée dans la méthode de l'évaluation des terrains, des rues, des affaires et personnels pour fins de taxation.

Votez sur la question suivante: "Approuvez-vous la réduction de l'évaluation actuelle de la Ville sur les revenus d'affaires et personnels, et les améliorations à raison de dix par cent jusqu'à ce que cinquante par cent soit exempté; et si les services de la Ville exigent les taxes manquantes, l'évaluation sera établie sur tous les terrains de la Ville?"

REGLEMENT NUMERO...

Un Règlement pour prolonger la durée d'office des membres du Conseil à deux (2) ans.

REGLEMENT NUMERO...

Un Règlement pour prolonger la durée d'office des membres du Conseil à deux (2) ans.

REGLEMENT NUMERO...

Un Règlement pour prolonger la durée d'office des membres du Conseil à deux (2) ans.

REGLEMENT NUMERO...

Un Règlement pour prolonger la durée d'office des membres du Conseil à deux (2) ans.

REGLEMENT NUMERO...

REGLEMENT NUMERO...

REGLEMENT No 6066

Un Règlement pour prendre les votes des électeurs de la Ville d'Ottawa qualifiés pour voter sur les Réglemens d'argent sur une certaine question y mentionnée.

REGLEMENT NUMERO...

REGLEMENT No 6067

Un Règlement pour obtenir l'opinion des électeurs de la Ville d'Ottawa sur une question se rapportant à une modification proposée dans la méthode de l'évaluation des terrains, des rues, des affaires et personnels pour fins de taxation.

Votez sur la question suivante: "Approuvez-vous la réduction de l'évaluation actuelle de la Ville sur les revenus d'affaires et personnels, et les améliorations à raison de dix par cent jusqu'à ce que cinquante par cent soit exempté; et si les services de la Ville exigent les taxes manquantes, l'évaluation sera établie sur tous les terrains de la Ville?"

REGLEMENT NUMERO...

Un Règlement pour prolonger la durée d'office des membres du Conseil à deux (2) ans.

REGLEMENT NUMERO...

Un Règlement pour prolonger la durée d'office des membres du Conseil à deux (2) ans.

REGLEMENT NUMERO...

Un Règlement pour prolonger la durée d'office des membres du Conseil à deux (2) ans.

REGLEMENT NUMERO...

Un Règlement pour prolonger la durée d'office des membres du Conseil à deux (2) ans.

REGLEMENT NUMERO...

REGLEMENT NUMERO...

REGLEMENT No 6066

Un Règlement pour prendre les votes des électeurs de la Ville d'Ottawa qualifiés pour voter sur les Réglemens d'argent sur une certaine question y mentionnée.

REGLEMENT NUMERO...

REGLEMENT No 6067

Un Règlement pour obtenir l'opinion des électeurs de la Ville d'Ottawa sur une question se rapportant à une modification proposée dans la méthode de l'évaluation des terrains, des rues, des affaires et personnels pour fins de taxation.

Votez sur la question suivante: "Approuvez-vous la réduction de l'évaluation actuelle de la Ville sur les revenus d'affaires et personnels, et les améliorations à raison de dix par cent jusqu'à ce que cinquante par cent soit exempté; et si les services de la Ville exigent les taxes manquantes, l'évaluation sera établie sur tous les terrains de la Ville?"

REGLEMENT NUMERO...

Un Règlement pour prolonger la durée d'office des membres du Conseil à deux (2) ans.

REGLEMENT NUMERO...

Un Règlement pour prolonger la durée d'office des membres du Conseil à deux (2) ans.

REGLEMENT NUMERO...

Un Règlement pour prolonger la durée d'office des membres du Conseil à deux (2) ans.

REGLEMENT NUMERO...

Un Règlement pour prolonger la durée d'office des membres du Conseil à deux (2) ans.

REGLEMENT NUMERO...

REGLEMENT NUMERO...

REGLEMENT No 6066

Un Règlement pour prendre les votes des électeurs de la Ville d'Ottawa qualifiés pour voter sur les Réglemens d'argent sur une certaine question y mentionnée.

REGLEMENT NUMERO...

REGLEMENT No 6067

Un Règlement pour obtenir l'opinion des électeurs de la Ville d'Ottawa sur une question se rapportant à une modification proposée dans la méthode de l'évaluation des terrains, des rues, des affaires et personnels pour fins de taxation.

Votez sur la question suivante: "Approuvez-vous la réduction de l'évaluation actuelle de la Ville sur les revenus d'affaires et personnels, et les améliorations à raison de dix par cent jusqu'à ce que cinquante par cent soit exempté; et si les services de la Ville exigent les taxes manquantes, l'évaluation sera établie sur tous les terrains de la Ville?"

REGLEMENT NUMERO...

Un Règlement pour prolonger la durée d'office des membres du Conseil à deux (2) ans.

REGLEMENT NUMERO...

Un Règlement pour prolonger la durée d'office des membres du Conseil à deux (2) ans.

REGLEMENT NUMERO...

Un Règlement pour prolonger la durée d'office des membres du Conseil à deux (2) ans.

REGLEMENT NUMERO...

Un Règlement pour prolonger la durée d'office des membres du Conseil à deux (2) ans.

REGLEMENT NUMERO...

REGLEMENT NUMERO...

REGLEMENT NUMERO...